

BAC TECHNOLOGIQUE

STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie restauration



Le bac technologique Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) s'adresse aux élèves désireux d'exercer dans les métiers de la restauration, de l'accueil, de l'hébergement et de la gestion hôtelière.

Cette série technologique se compose d'enseignements généraux visant à assurer une culture générale et d'un enseignement technologique polyvalent qui la distinguent de la voie professionnelle.

Ces enseignements se répartissent en trois pôles : la gestion hôtelière, la restauration et l'hébergement.

En classe de seconde spécifique, les élèves découvrent le secteur dans sa grande diversité, sans compromettre la réversibilité éventuelle de leur parcours. C'est en classe de première puis terminale que les enseignements spécifiques sont approfondis. Par ailleurs, l'élève pratique au moins deux langues étrangères, dont l'anglais.

Les deux premières années comportent quatre semaines de formation chacune en entreprise qui visent à compléter les savoirs et savoir-faire acquis durant la formation en lycée.

Intégration possible directement en première après une seconde générale.

Ce diplôme est surtout axé sur la poursuite d'études en BTS hôtellerie-restauration ou BTS tourisme.

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (horaire par élève)

ENSEIGNEMENTS	SECONDE	PREMIÈRE	TLE
Mathématiques	3 h	3 h	3 h
Français	4 h	3 h	
Histoire- géographie	3 h	2 h	2 h
Philosophie		2 h	
LV1 + LV2 (a)	5 h	4 h	4 h
Education physique et sportive (b)	2 h	2 h	2 h
Sciences	3 h		
Enseignement moral et civique (c)	0h30	0h30	0h30
Economie et gestion hôtelière	2 h	5 h	5 h
Projet en STHR (sciences et technologies culinaires ou des services)			1 h
ETLV (d)		1 h	1 h
Sciences et technologies des services	4 h	4 h	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h	4 h	4 h
Enseignement scientifique alimentation -environnement		3 h	3 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines	4 semaines	
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	2 h
Heures de vie de classe (amplitude annuelle)	10 h	10 h	10 h

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Deux enseignements au plus parmi les suivants : (horaire par élève)

ENSEIGNEMENTS	SECONDE	PREMIÈRE	TLE
Langue vivante III (étrangère ou régionale)	3 h	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	3 h	3 h	3 h
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse)	3 h	3 h	3 h

Règlement de l'examen

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

ÉPREUVES ANTICIPÉES

Nature de l'épreuve	Coef	Modalités	Durée
Français	2	Ecrite	4 heures
Français	2	Orale	20 minutes

ÉPREUVES TERMINALES

Education physique et sportive	2	CCF (1)	-
Histoire-géographie	2	Ecrite	2 h 30
Langue vivante 1	3	Ecrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)
Langue vivante 2	2	Ecrite et orale (2)	2 heures (partie écrite)
Mathématiques	3	Ecrite	2 heures
Philosophie	2	Ecrite	4 heures
Economie et gestion hôtelière	7	Ecrite	4 heures
Projet en STHR	2	Orale (3)	
Enseignement technologique en langue vivante	Intégrée à l'épreuve de langue-expression orale		Orale (4) -
Sciences et technologies des services (STS)	7	Ecrite et pratique	3 heures
Sciences et technologies culinaires (STC)	7	Ecrite et pratique	3 heures
EPS de complément (5)	2	CCF (1)	-

(1) Contrôle en cours de formation

(2) La partie orale de l'épreuve est évaluée en cours d'année

(3) Evaluation en cours d'année d'un projet que le candidat a choisi de faire porter sur les STS ou les STC

(4) Evaluation en cours d'année portant sur le programme de l'enseignement de STS

(5) Uniquement pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS de complément.

ÉPREUVES FACULTATIVES Le candidat choisit deux épreuves facultatives au maximum.

Nature de l'épreuve	Coef	Modalités	Durée
Langue des signes française (LSF)	Orale	20 minutes	
Education physique et sportive	CCF		
Arts : arts plastiques, cinéma -audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre, musique	Orale	30 minutes (sauf pour la musique 40 minutes)	
LV (étrangère ou régionale)	Orale ou Ecrite	20 minutes ou 2 heures	

